

LE CERCLE MOLIÈRE, INC.
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de Le Cercle Molière, Inc.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Le Cercle Molière, Inc. (« l'organisation ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 juillet 2019, l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 juillet 2019, ainsi que de ses résultat d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » - du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne quelle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**Winnipeg, Manitoba
le 20 septembre 2019**

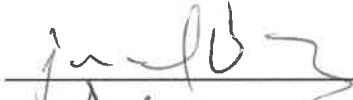

Fort Group
**COMPTABLES PROFESSIONALES
AGRÉÉS**



LE CERCLE MOLIÈRE, INC.
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 JUILLET 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	\$ 100,910	122,846
Comptes à recevoir	28,363	80,622
Frais payés d'avance	<u>13,143</u>	<u>27,345</u>
	142,416	230,813
IMMOBILISATIONS (Note 4)	<u>68,096</u>	<u>66,736</u>
	<u>\$ 210,512</u>	<u>297,549</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes à payer et dettes courues	\$ 25,756	26,330
Revenus reportés (note 5)	110,339	71,450
Subventions reportées (note 6)	<u>-</u>	<u>137,800</u>
	136,095	235,580
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (Note 7)	<u>68,096</u>	<u>66,736</u>
	204,191	302,316
ACTIF NET		
ACTIF NET (DEFICIT)		
Actif net non effecté	<u>6,321</u>	<u>(4,767)</u>
	<u>\$ 210,512</u>	<u>297,549</u>

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:


 _____ **Président**

 _____ **Trésorier**

LE CERCLE MOLIERE, INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2019

	2019		2018
	<u>Budget</u>	<u>Réels</u>	<u>Réels</u>
PRODUITS			
Subventions de fonctionnement (note 8)	\$ 613,000	613,000	572,900
Subventions spéciales (note 8)	177,500	190,610	164,213
Prélèvement de fonds (note 9)	322,000	332,693	387,447
Guichets	179,800	151,372	185,770
Revenus divers	<u>62,500</u>	<u>73,340</u>	<u>81,873</u>
	<u>1,354,800</u>	<u>1,361,015</u>	<u>1,392,203</u>
CHARGES			
Frais généraux de production	346,700	364,677	300,471
Frais directs de production et autre programmation	447,891	397,762	476,379
Administration	338,759	338,279	327,553
Publicité et promotion	120,700	131,617	120,497
Collecte de fonds	<u>100,750</u>	<u>117,592</u>	<u>89,800</u>
	<u>1,354,800</u>	<u>1,349,927</u>	<u>1,314,700</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	11,088	77,503
DÉFICIT - AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(4,767)</u>	<u>(4,767)</u>	<u>(82,270)</u>
ACTIF NET (DÉFICIT) - À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>\$ (4,767)</u>	<u>6,321</u>	<u>(4,767)</u>

**LE CERCLE MOLIÈRE, INC.
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2019**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ENCAISSE PROVENANT DES (AFFECTÉ AUX)		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Subventions	\$ 665,811	733,125
Guichets	190,261	171,375
Collecte de fonds et autres revenus	458,293	414,896
Payé aux employés et aux fournisseurs	<u>(1,336,301)</u>	<u>(1,317,296)</u>
	<u>(21,936)</u>	<u>2,100</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>(14,708)</u>	<u>(66,736)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subvention reçue pour l'achat d'immobilisations	<u>14,708</u>	<u>66,736</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(21,936)	2,100
ENCAISSE - AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>122,846</u>	<u>120,746</u>
ENCAISSE - À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>\$ 100,910</u>	<u>122,846</u>